

## **II. Procédure HDR**

La campagne 2009 est ouverte à UM1. Dépôt des dossiers entre le 25 février et le 30 avril. DS rappelle que sur les 5 dossiers déposés en 2008 (4 UM1, 1 UM2), 3 ont été jugés comme étant « prématurés ». Tout en respectant le cadre général défini par chacun des établissements (UM1, UM2), l'école impose cette année les spécificités suivantes :

- 1/ Nécessité de faire intervenir le nom d'un « parrain » dans le dossier.
- 2/ Nécessité de joindre un avis circonstancié émis par le directeur du laboratoire d'accueil pressenti.
- 3/ Les critères restent ceux définis lors de la campagne 2008, légèrement assouplis (voir en annexe).
- 4/ Chaque candidat devra prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour recevoir un avis sur l'opportunité de déposer un dossier.

### **ANNEXE 1. CRITERES D'ACCEPTATION A SOUTENANCE DE L'HDR**

1°/ Les 4 critères suivants sont validés :

1. Production scientifique
2. Projet(s) de recherche
3. Stratégie de recherche
4. Encadrement ou co-encadrement d'étudiants (master, doctorat)

2°/ Pour chaque item, une évaluation doit être portée : Moyen, Bon, Très bon, Excellent.

3°/ Au sein de chaque item, les éléments à prendre en compte pour l'évaluation sont les suivants :

#### **1. Production scientifique**

Le candidat doit pouvoir être considéré comme enseignant-chercheur ou chercheur « publiant » selon la définition retenue par l'AERES.

L'évaluation MOYEN est attribuée à tout dossier qui ne recense pas au moins une « production scientifique de rang A » tous les deux ans (enseignant-chercheur) ou tous les ans (chercheur). La période prise en compte pour ce calcul correspond aux quatre dernières années précédant la demande de soutenance HDR.

Est considéré comme production scientifique de rang A :

- 1/ Une publication dans une revue classée dans la liste la plus récente des revues à comité de lecture fournie par l'AERES. D'autres listes (CNRS, CNU, HEC...) pourront être également invoquées pour justifier le « classement » de certaines revues.
- 2/ Un ouvrage scientifique de recherche ou d'érudition, voire simplement un chapitre d'ouvrage collectif, de portée nationale ou internationale.
- 3/ Un article long dans un congrès international à comité de sélection considéré comme sélectif par la communauté (une communication, si elle est ensuite publiée, ne peut toutefois pas être comptabilisée deux fois).

Le classement des revues, le nombre de publications, la qualité des maisons d'édition tout comme le nombre de communications dans des congrès interviennent dans le choix de l'évaluation, de BON à EXCELLENT.

## 2. Projet(s) de recherche

Le projet de recherche (ou de recherches) doit aller au-delà d'un simple prolongement de certains points de la thèse. Il doit présenter une ampleur suffisante, s'inscrire dans la durée et être capable de mobiliser plusieurs doctorants sur des sujets différents.

Si cette condition n'est pas remplie, l'évaluation portée est MOYEN.

La qualité du projet conditionne les évaluations « supérieures », de BON à EXCELLENT.

## 3. Stratégie de recherche

Cet item est renseigné à travers les 4 éléments suivants :

- Post-doc ou stage dans une équipe à l'étranger ?
- Post-doc ou stage dans une équipe française, autre que celle à laquelle est actuellement rattaché le candidat ?
- Collaborations extérieures en matière de projets de recherche et animation scientifique ?
- Contrats de recherche ?

L'évaluation tient compte du nombre des éléments ayant fait l'objet d'une réponse positive :

1 (MOYEN), 2 (BON), 3 (TRES BON), 4 (EXCELLENT).

## 4. Encadrement ou co-encadrement d'étudiants

Il est fortement conseillé que le candidat à l'HDR ait une certaine expérience de co-encadrement de thèse et il est nécessaire qu'il fasse état d'un nombre conséquent de directions ou de co-directions d'étudiants en master.

L'évaluation tient compte de cette expérience : MOYEN, en cas d'absence totale d'activité d'encadrement, et de BON à EXCELLENT selon le degré de cette expérience (les évaluations TRES BON et EXCELLENT exigent une expérience de co-encadrement de thèse).

## 4°/ Evaluation globale

Pour obtenir un AVIS FAVORABLE à la soutenance de l'HDR, les candidats doivent avoir obtenu :

- (i) une évaluation au moins BON à la production scientifique (**l'évaluation MOYEN implique nécessairement un avis Défavorable**) ;
- (ii) au moins une évaluation BON pour l'un des 3 items suivants : Projet de recherche, Stratégie de recherche, Encadrement ou co-encadrement (**les évaluations MOYEN/MOYEN/MOYEN impliquent nécessairement un avis Défavorable**).

Si l'avis est défavorable, le candidat se voit informer que sa candidature est PREMATUREE et les items à améliorer lui sont communiqués.